

## ORGANISATION DES CHOIX **STAGES HOSPITALIERS** et de **MEDECINE GENERALE**

**Rédacteurs :** Bureau des Stages Hospitaliers

**Date :** 23 août 2022

**Description :** Organisation des choix de stages FGSM3 – DFASM1 – DFASM2 – DFASM3

### **1 - REGLEMENTATION**

La validation du 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales comprend entre autre la validation des stages suivants :

- Médecine générale (maximum 1 stage par étudiant durant le cursus d'externat)
- Chirurgie
- Réanimation OU Urgences OU Soins Intensifs
- Pédiatrie
- Gériatrie

ainsi que la validation de 25 gardes.

Le jury de validation du 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales ayant lieu le 16 mai 2023, il en va de la responsabilité des étudiants de veiller à la validation de leur maquette de stages avant cette échéance.

### **2 - DEROULEMENT DES CHOIX DE STAGES**

Deux séances de choix sont organisées en distanciel durant l'année universitaire 2022-2023.

- Fin août-début septembre 2022 : choix des périodes Automne – Hiver – Printemps (FGSM 3 à DFASM 3)
- Février/Mars/Avril 2023 : choix de la période Eté (DFASM 1 – DFASM 2 – DFASM 3)

Le tableau des postes ouverts pour la médecine générale et l'hospitalier est diffusé l'été 2022 via la plateforme Claroline pour les choix de septembre et début février pour le choix de février/mars/avril.

L'étudiant devra choisir 3 périodes de stage (automne-hiver-printemps) dans l'ordre qu'il souhaite.

**Important** : les stages hors liste et à l'étranger, validés lors des différentes commissions, seront saisis par le bureau des stages en amont des choix.

Les choix dématérialisés pour les stages d'automne, d'hiver et de printemps 2022/2023 se dérouleront :

- Lundi 29 août 2022 : DFASM 3
- Mardi 30 août 2022 : DFASM 2
- Jeudi 01 septembre 2022 : DFASM 1
- Vendredi 02 septembre 2022 : FGSM 3

Informations complémentaires :

- . Les horaires de connexion pour chaque tour seront diffusés aux étudiants ultérieurement,
- . Les étudiants pourront faire leur choix de stage depuis un lieu de stage ou un lieu de repli,
- . Attention, si l'étudiant rate son créneau de choix, il devra choisir parmi les stages restants à son horaire de connexion,
- . Tous les moteurs de recherche sont compatibles avec l'application du choix des stages,
- . A l'issue de chaque choix de stages, le bureau des stages basculera aux années antérieures uniquement les postes restants en réanimation/urgences et en médecine générale.

**FGSM 3**

Cas des étudiants partant en semestre ERASMUS :

Les étudiants en ERASMUS au S5 choisissent uniquement un stage de printemps.

Les étudiants en ERASMUS au S6 choisissent uniquement un stage d'automne.

Il ne sera pas possible pour ces étudiants de choisir d'autres périodes de stages en raison de l'organisation des services hospitaliers.

**DFASM 1**

Un stage obligatoire de la maquette devra être choisi parmi les 3 tours.

Le stage de médecine générale hors liste est annoncé au 3<sup>ème</sup> tour.

L'étudiant ne peut pas choisir deux fois le même stage pour l'année en cours.

Si l'étudiant a déjà validé 25 gardes, il n'a pas le droit de choisir un stage de gardes : blocage de l'application.

**DFASM 2**

Un stage obligatoire de la maquette devra être choisi parmi les 3 tours.

Le stage de médecine générale en liste sera fait **sur la période printemps**.

L'étudiant ne peut pas choisir deux fois le même stage pour l'année en cours.

Le stage de médecine générale hors liste est annoncé au 3<sup>ème</sup> tour.

Si l'étudiant a déjà validé 25 gardes, il n'a pas le droit de choisir un stage de gardes : blocage de l'application.

**DFASM 3**

**Cas des étudiants n'ayant pas validé leur maquette**

Priorité n°1 : stage de médecine générale (sauf le stage de MG hors liste qui est annoncé au 3<sup>ème</sup> tour)

Choix fait uniquement sur les périodes **d'automne et d'hiver** pour les terrains de médecine générale proposés en liste.

Priorité n°2 : stage de garde

- si  $\leq 10$  gardes : obligatoire au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> tour
- Entre 11 et 19 gardes : obligatoire au 1<sup>er</sup> tour
- Entre 20 et 24 gardes : choix au 2<sup>ème</sup> tour
- si  $\geq 25$  gardes : choix uniquement possible au 3<sup>ème</sup> tour

Si l'étudiant a déjà validé 25 gardes, il n'a pas le droit de choisir un stage de gardes : blocage de l'application.

Les stages de gardes sont les suivants :

101 – 102 – 103 – 104 (en attente de confirmation) – 106 – 107 – 113 – 308 – 320 – 323 - 677

Priorité n° 3 : autre obligatoire si éventuellement celui-ci n'a pas été validé au cours du DFASM 1 ou du DFASM 2 (ex. Pédiatrie, Gériatrie....).

#### **Cas des étudiants ayant validé leur maquette**

- sont autorisés à prendre au 1<sup>er</sup> tour : un stage de spécialité « obligatoire » sans garde (ex Gériatrie) ;
- sont autorisés à prendre au 3<sup>ème</sup> tour : des stages liés à des gardes (ex pédiatrie, gynécologie avec gardes....) ;
- ne sont pas autorisés à reprendre un stage de médecine générale (attention : un seul pendant tout l'externat) sauf pour les stages post-Ecn en été 2022 (hors liste et médecin non rémunéré).

L'étudiant ne peut pas choisir deux fois le même stage.

Si l'étudiant a déjà validé 25 gardes, il n'a pas le droit de choisir un stage de gardes : blocage de l'application.

### **3 - ORDRE DE PASSAGE SELON L'ALGORITHME**

Le nouveau système d'ordre de passage décidé en commission hospitalière est le suivant : « Le système d'algorithme qui détermine l'ordre de passage des étudiants pour les choix de stages repose désormais sur un décalage de 5 places d'intervalle par rapport à la lettre sélectionnée de l'année précédente, dans l'ordre alphabétique. Il n'y a donc plus de tirage au sort d'une lettre alphabétique ».

Pour l'année 2022/2023, l'ordre de passage commencera par la **lettre Z** dans le sens **horaire/anti-horaire/horaire pour les trois premiers tours**.

## **Nouveaux étudiants arrivant à la Faculté de Médecine Lyon Est**

Afin de pouvoir faire leur choix en ligne, ces étudiants devront être inscrits administrativement et leur compte SESAME activé.

### **Problème technique**

En cas de souci technique lors du choix, contact :

- . Maxime VENIANT (DSI) : [maxime.veniant@univ-lyon1.fr](mailto:maxime.veniant@univ-lyon1.fr) - 04.72.43.15.84
- . Sarah RABEHI (bureau des stages) : [sarah.rabehi@univ-lyon1.fr](mailto:sarah.rabehi@univ-lyon1.fr) - 04.78.78.56.55
- . Valérie GIRAUD (responsable 2<sup>ème</sup> cycle) : [valerie.giraud@univ-lyon1.fr](mailto:valerie.giraud@univ-lyon1.fr) 04.78.78.56.56

## **ETUDIANTS RENONCANT A EFFECTUER UN STAGE A L'ETRANGER**

**Le bureau de la Mobilité Etudiante communique au Bureau des Stages la liste des étudiants autorisés à effectuer un stage à l'étranger.**

Si l'étudiant refuse cette affectation, il sera dans l'impossibilité de choisir un stage à moins qu'il ne présente un accord écrit (mail) de la Mobilité Etudiante l'autorisant à choisir.

## **DFASM3 - CHOIX STAGE ETE 2023**

**Les étudiants DFASM3 sont dans l'obligation d'effectuer un stage durant la période ETE.**

Ils seront toutefois libres de choisir leur service hospitalier ou leur cabinet de médecine générale, en tant qu'étudiant hospitalier ou bien en tant que Faisant Fonction d'Interne (FFI). Les modalités seront diffusées ultérieurement.

## **COORDONNEES**

**FACULTE DE MEDECINE LYON-EST  
Bureau des Stages Hospitaliers  
et de Médecine Générale  
8 avenue Rockefeller  
69373 Lyon cedex 08**

Responsable du bureau des stages : Valérie GIRAUD  
[valerie.giraud@univ-lyon1.fr](mailto:valerie.giraud@univ-lyon1.fr)

Bureau des Stages : [stages.Hospitaliers@univ-lyon1.fr](mailto:stages.Hospitaliers@univ-lyon1.fr)  
○ Sarah RABEHI (stages de médecine générale) : 04.78.78.56.55

Président de la Commission Hospitalière : Pr Jean-Christophe RICHARD  
Vice-Président de la Commission Hospitalière : Pr Xavier LAINÉ